

## Dossier de presse

Nouméa, le 24/03/2020

# L'OPT-NC facilite les accès Internet et lève les pénalités en cas de retard de paiement des factures

Du fait de la situation sanitaire actuelle, liée à l'épidémie de Coronavirus, l'OPT-NC met tout en œuvre pour permettre la continuité de service et la pérennité des réseaux sur le long terme.

La priorité qui a été donnée par les pouvoirs publics dans cette période de solidarité nationale, c'est de permettre, aux calédoniens de continuer de travailler, d'étudier, de vivre et de communiquer. Ce qui nécessite un suivi en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour adapter nos réseaux aux besoins.

**L'OPT-NC facilite donc la mise en place du télétravail et le confort des personnes en confinement. Ainsi, en partenariat avec les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet), les capacités Internet de ces derniers, des acteurs de l'enseignement, et des hôtels réquisitionnés ont été augmenté à titre gracieux.**

1

---

La discipline sociale que nous impose cette période, en limitant nos déplacements, en réduisant les trajets domicile-travail, en limitant les contacts avec notre entourage, doit s'accompagner d'une forme de civisme numérique. Dans ce contexte de solidarité territoriale, chaque Calédonien doit avoir en tête les priorités qui sont données pour éviter que la consommation de certains pénalisent celle des autres.

### **Nous entrons dans une période qui doit s'accompagner de responsabilité numérique**

Quand les personnes se trouvent à la maison, nous leur conseillons donc de basculer leur smartphone sur le réseau Wi-Fi de leur domicile, plutôt que d'utiliser les connexions mobiles 3G et 4G.

Les usages vidéo, qu'il s'agisse de visioconférence ou de visionnage en *streaming*, sont les plus consommateurs de bande passante. Pensez à séquencer vos usages : si vous gardez vos enfants à la maison, la tentation est grande de leur passer un dessin animé le temps d'assurer votre visioconférence. Problème : les plateformes de *streaming* vidéo (YouTube, Netflix...) monopolisent plus de bande passante que la plupart des VPN et peuvent utiliser des mécanismes pour, même en cas de congestion, rechercher une optimisation de la bande passante. Résultat, s'il doit partager le débit avec une plateforme de vidéo et que la bande passante est insuffisante, alors c'est le plus souvent le VPN qui va voir son débit réduit et non la plateforme vidéo.

Nous allons donc devoir changer nos habitudes, notamment en matière de loisirs numériques (streaming, jeu vidéo en ligne, etc.) et faire preuve de solidarité, ne télécharger que les documents vraiment nécessaires ou même attendre les heures creuses de la nuit pour le faire.

Enfin, toujours dans le cadre de notre soutien aux actions de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat auprès des entreprises et de l'ensemble de nos clients, afin d'aider chacun à faire face à cette situation inédite, les pénalités en cas de retard de paiement sur les factures téléphone ont été levées.

**Contact presse :**

Camille DUMARTY

Chargée de communication externe

Tél. 26 82 38 - 82 77 67

[camille.dumarty@opt.nc](mailto:camille.dumarty@opt.nc)